

M. Caouette: Je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre! Une question de privilège à la fois! Nous sommes présentement à débattre une question de privilège. Je suggère à l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) de permettre au député de Saint-Hyacinthe-Bagot de terminer ses commentaires et s'il veut invoquer le Règlement après cela, je l'entendrai.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur. Le député de Saint-Hyacinthe-Bagot ne traite pas une question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot évidemment participe à la discussion sur la question de privilège soulevée par l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent).

L'hon. M. Ricard: Je disais, monsieur l'Orateur, que je suis un Canadien français et un député conservateur de la province de Québec. A titre de conservateurs de la province de Québec, nous avons, au cours des années, souffert de préjugés qui ont été suscités entre tous les conservateurs et, particulièrement, contre le chef de l'opposition actuel (M. Diefenbaker). Or, le point de départ de ces préjugés, monsieur l'Orateur, était justement des articles de ce genre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que l'honorable député s'éloigne un peu du sujet, et j'ai l'impression que nous ne ferons pas beaucoup de progrès si la Chambre s'engage dans une discussion aussi générale que celle que l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot veut amorcer dans le moment. Je l'invite à résumer autant que possible les commentaires qu'il veut faire pour aider la présidence à rendre jugement sur la présente question.

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je commente tout simplement ce que le député de Villeneuve a dit. Et c'est pour signaler à Votre Honneur que ces articles, comme celui dont se plaint mon bon ami, le député d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent), sont la cause des préjugés qui, pendant des années, ont été suscités contre le parti conservateur et contre son chef.

Je voudrais que la motion présentée par mon honorable ami soit acceptée afin que la lumière soit faite à ce sujet. Ceux qui ont peur de la lumière vont s'opposer sûrement à ce qu'on traite de cette question. Je ne vise qu'un but: jeter de la lumière afin qu'on sache si réellement l'article de fond en question porte atteinte comme le prétend l'honorable député d'Edmonton-Strathcona.

[L'hon. M. Ricard.]

• (3.00 p.m.)

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur le président, si j'interviens à ce moment-ci, relativement à la question de privilège, ce n'est pas pour redorer le blason de quelque parti ou de quelque individu que ce soit, mais tout simplement pour savoir si la question de privilège se pose ou non, bref, essayer d'éclairer la présidence à ce sujet-là, et non pas tenter de se faire du capital politique, qu'il s'agisse des conservateurs ou autres.

Monsieur le président, j'ai écouté très attentivement le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) faire allusion, tout à l'heure, à l'événement qui s'est produit en 1962 et plus particulièrement à la motion dont j'étais l'auteur et que le ministre actuel de la Défense nationale appuyait.

Monsieur le président, ce n'est pas du tout le même cas. Primo, il s'agissait d'une délégation de parlementaires canadiens dont l'intégrité avait été mise en doute par un article de journal dont nous doutons de la véracité, et c'est pourquoi nous avons réclamé que la question soit tranchée au sein du comité des privilèges et élections, afin de sauvegarder les intérêts et protéger les délégations canadiennes à l'extérieur. Cet article avait suscité un peu de mécontentement non seulement au Canada mais également chez tous les participants de cette conférence qui avait eu lieu en Europe. Alors ce n'est pas du tout le même cas.

Présentement, nous sommes en face du fait qu'un journaliste a exprimé une opinion, sous sa signature. Comme le signalait tantôt le député de Villeneuve (M. Caouette) qu'un journaliste exprime son opinion qu'elle soit bonne ou mauvaise, c'est tout de même son opinion, et je m'en fiche. Et comme le disait justement le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) lui-même, ce qui m'intéresse, jusqu'à un certain point, ce n'est pas ce que le journaliste dit, mais la question de liberté, et il faudrait se battre jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour qu'il ait la liberté d'exprimer ses opinions. Je n'exprime aucun point de vue relativement à de telles opinions, mais cela fait parfois de la lumière, aussi bien pour le député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) que pour n'importe quel autre.

Monsieur le président, je reconnais que nous avons une liberté de presse, mais il faut tout de même suivre la conscience professionnelle de nos journalistes, qui sont des concitoyens canadiens et qui ont aussi une responsabilité envers l'opinion publique et l'orientation publique, et je ne suis pas prêt à poser, dans cette enceinte, un geste qui condamnerait tous les journalistes, à cause d'un